

POLITIQUE FORESTIERE ET EVOLUTION DE L'ELEVAGE : ASPECTS HISTORIQUES

BILAN ET EVOLUTION RECENTE

Bernard HUBERT
Gérard GUERIN

La situation actuelle des relations entre l'élevage et la forêt résulte d'une évolution historique, ayant généré des réglementations et certaines pratiques, ainsi que du rapport de force instantané entre les différents partenaires concernés.

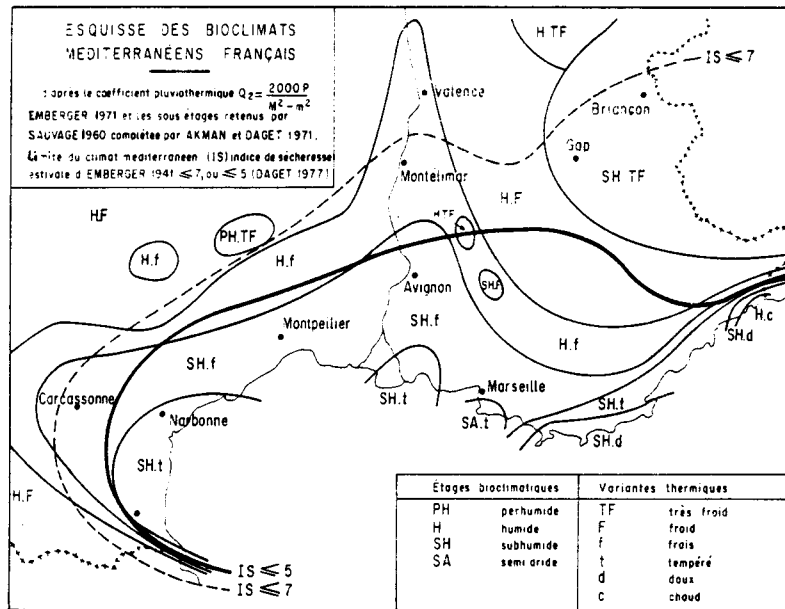
Nous allons, dans une première partie, dresser les grandes lignes de cette évolution historique, en s'attachant à caractériser les éléments essentiels concernant aussi bien la forêt que l'élevage des petits ruminants. Il apparaît tout de suite que la forêt occupe une place "stratégique" au niveau national, qu'elle fait l'objet d'une réglementation précise depuis au moins 3 siècles, destinée à permettre l'application d'une réelle politique forestière dont est chargé un corps de fonctionnaires spécialisé. Il n'en est pas du tout de même en ce qui concerne l'élevage des petits ruminants ; on peut considérer qu'en ce qui concerne les caprins, la seule orientation d'élevage a consisté à s'adapter à la législation forestière ; pour les ovins, il est difficile de trouver avant ces cinquante dernières années des décisions reflétant une volonté politique de développement de cet élevage. Le seul élevage ayant fait l'objet d'un encadrement similaire à celui de la forêt est l'élevage des équins, jugé, autrefois du moins, tout aussi stratégique.

C'est dans la zone méditerranéenne que s'est posée et que se pose, avec le plus d'acuité, la relation forêt - élevage : les deux productions y ont toujours été fortement imbriquées et elles y sont chacune en difficulté. Ainsi nous illustrerons notre propos essentiellement dans cette zone parce que, d'une certaine manière, les évolutions y sont les plus marquées tant dans les processus de marginalisation que dans les réactions actuelles de (la) mise en valeur.

Les conditions écologiques et l'histoire des systèmes agraires se combinent pour donner à la zone méditerranéenne française un visage actuel très varié (figure 1, tableau 1) (1 : référence bibliographique). De la plaine irriguée en Roussillon aux vastes étendues "arides" des Causses ou des collines du Var, des grandes propriétés de Crau aux petites exploitations des Cévennes, sont juxtaposés des systèmes intensifs et des territoires presque vides.

Tableau 1 - Territoire agricole non cultivé ou pas ou peu exploité (en 1 000 ha ; RGA, 1970 ; d'après JACQUARD et CLAVIER, 1976 (1))

Régions	Surface totale	Ensemble non cultivé						
		S.A.U.	Territoire agricole non cultivé	Packages et parcours	Garrigues	Total		
Midi Pyrénées	4 003,3	2 821,5	70,4 %	304,4	538,3		842,7	21,0 %
Languedoc-Roussillon	2 776,0	1 400,7	50,4 %	373,0	459,6	340	1 172,6	42,0 %
Provence-Côte d'Azur	3 144,4	1 187,2	37 %	376,2	559,3	55	990,5	31,5 %
Corse	871,7	457,1	52,4 %	130,1	266,0		396,1	45,4 %
Drôme	656,0	259,9	39,6 %	30,7	37,0	3	70,7	10,7 %
Ardèche	556,5	307,4	55,2 %	5,6	140,0	3	148,6	26,7 %
TOTAL	12 007,4	6 433,8	51,0 %	1 220,0	2 060,2	401	3 521,2	29,1 %

Figure 1 - Zones bioclimatiques du Midi Méditerranéen, d'après (1)

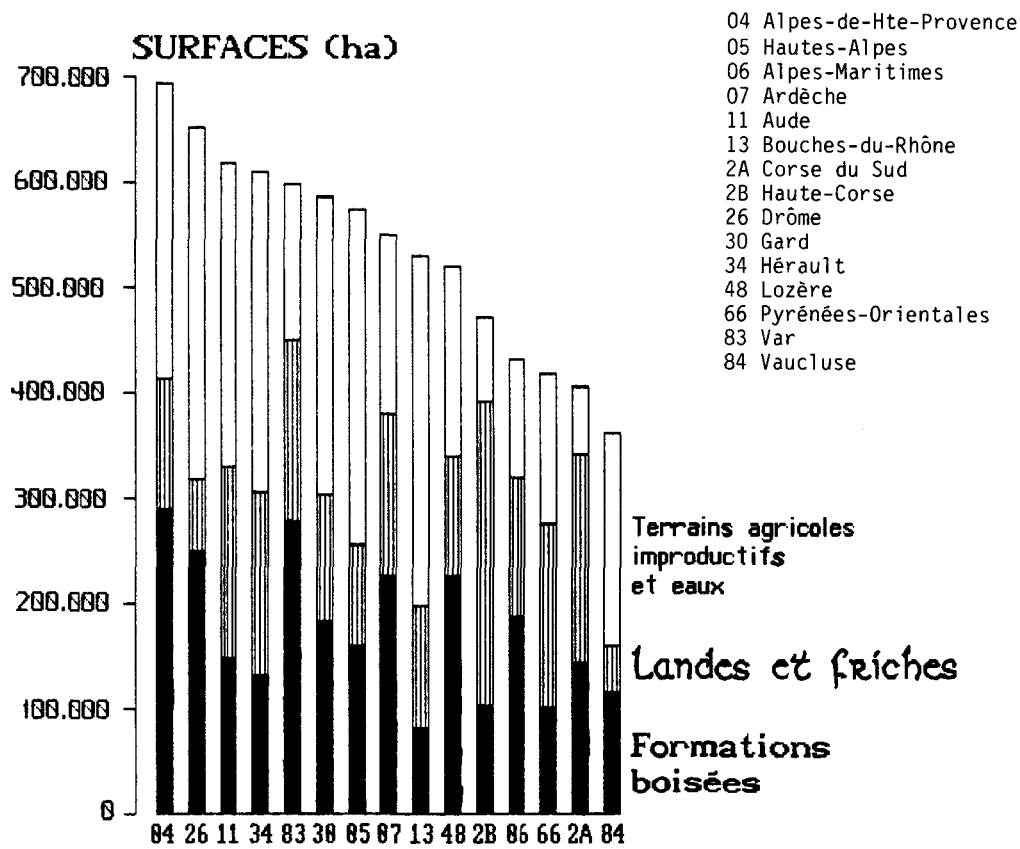
L'occupation et la mise en valeur du sol prennent des formes très diverses, l'élevage ovin (et caprin) y occupe une place plus ou moins importante selon des modalités techniques et sociales variées.

Sans prétendre rendre compte de l'ensemble des systèmes agraires, nous essaierons de faire une description de l'évolution passée et de l'état actuel de la forêt, puis de l'élevage avec l'exemple des ovins. Celui des caprins est rapidement évoqué dans l'article d'A. PIACERE qui fait suite à celui-ci. Nous nous sommes largement appuyés pour cette réduction sur les travaux du laboratoire d'Economie et de Sociologie Rurales de l'INRA - Orléans (2 et 3) et de J.P. BOUTON NET (4). Nous ont été aussi très précieux les documents inédits sur les récents travaux forestiers, documents mis à notre disposition par les Services Régionaux d'Aménagement Forestier de Marseille et de Montpellier (SERFOB, ex-SRAF) ainsi que par les services forestiers des DDAF des 6 départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avec plus de 2 300 000 hectares, les espaces boisés méditerranéens français représentent 17 % des surfaces forestières nationales, ... et ils coutent en travaux de protection contre les incendies la moitié du budget de la Direction des Forêts !

Cette "forêt" est diversement répartie selon les départements : 200 à 300 000 ha de formations boisées dans les départements de montagne et 100 000 ou moins dans les départements côtiers ; bien qu'il soit côtier, le Var se situe pourtant dans la première catégorie et les départements corses dans la seconde (figure 2). La "forêt" appartient en forte majorité à un très grand nombre de

Figure 2 - Les espaces naturels de la région méditerranéenne française
(d'après l'Inventaire Forestier National)



propriétaires privés : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 1 100 000 ha de forêt (36 % de la surface régionale), seulement 9 % sont en forêt domaniale, 18 % en forêt communale (ou départementale) soumise et 73 % sont en forêt privée (200 000 propriétaires dont 98 % possèdent moins de 25 ha) ; il s'agit d'ailleurs le plus souvent d'espaces anciennement cultivés qui se sont boisés à la suite de la déprise rurale ; dans le Var, par exemple, 23 % de la surface du département était boisée en 1927, et 51 % en 1970, plaçant ce département au deuxième rang national après les Landes !

I - DE L'ANCIEN REGIME A LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

1. UNE POLITIQUE FORESTIERE MISE EN PLACE DES LE XVIIe SIECLE

Les ordonnances royales de 1669 ont créé le corps des "Eaux et Forêts" chargé de gérer les forêts du Royaume, et d'appliquer sur le terrain les grands principes des choix stratégiques nationaux : production de bois pour la construction navale essentiellement. A cette fin, les coupes de bois, le pâturage en forêt et d'autres activités étaient très précisément réglementés. La Révolution a été l'occasion de la remise en cause de cette législation forestière contraignante et a ouvert le champ à une période de laxisme : ouverture des forêts royales ou seigneuriales à toutes les activités, sans pratiquement aucun contrôle. La brutalité de ce retournement, dans une période de croissance démographique provoquant une dégradation intense des espaces forestiers, a rapidement abouti à la remise en cause de la pérennité et de la reproductibilité écologique du milieu forestier, et de la société rurale elle-même.

C'est la Restauration, en instituant le Code Forestier (1827), qui légifèrera à nouveau sur ces espaces, dans le double but de les protéger d'un point de vue "écologique" et de maintenir les rapports de pouvoir entre les possédants et les utilisateurs, au sein de la société qu'elle venait de rétablir. L'Administration des Eaux et Forêts était chargée de l'application de cette réglementation, sur les espaces boisés publics ou privés. Le Code Forestier, toujours en vigueur, réglemente le pâturage :

- en forêt non soumise (au régime forestier), le pâturage n'est interdit que dans un seul cas, pendant les 10 années qui suivent un incendie (art. L 322-6) ;
- en forêt soumise, le pâturage est interdit sauf dans certaines conditions :
 - * autorisation annuelle, précaire et révocable de récolte d'herbe à l'intention des "herbassiers" ;
 - * concessions de pâturage accordées par adjudication ou à l'amiable, et qui concernent le plus souvent des alpages non boisés, domaniaux (art. L 137-1 et R 137-2) ou communaux (R 146-1) ;
 - * pâturage par le troupeau communal des cantons défensables des forêts communales (art. L 146-3 et R 146-3) ; le pâturage des caprins est strictement interdit, celui des ovins soumis à un arrêté préfectoral (art. L 138-10 et 146-1) ;
 - * les statuts du fermage sont formellement exclus pour toute concession de pâturage sur tout bien soumis et sur tout terrain boisé même privé.

Mais cette législation ne sera pas toujours facile à appliquer dans le contexte de démographie croissante des sociétés rurales au cours du XIXe siècle ; la crise sociale et écologique ne cessera de s'accélérer jusqu'à la mise en place d'une politique extrêmement volontariste de reboisements sous Napoléon III, aussi bien en montagne qu'en plaine (Champagne, Sologne, Landes de Gascogne) ; en montagne ce dernier proposait de reboiser plus d'1,1 million d'hectares ! Un siècle après, environ 1/5 de ce projet gigantesque a été réalisé. Il faut préciser que la croissance démographique de la première moitié du XIXe siècle a eu pour conséquence une agression des milieux naturels par toutes sortes d'activités humaines dépassant largement le simple pâturage : coupes inconsidérées pour le bois d'oeuvre ou de chauffe, essartage en vue de mises en cultures, etc.

La stratégie de mise en oeuvre de la politique forestière a ainsi louvoyé à cette époque entre les notions de production, de protection, voire de gestion d'espaces soumis à de multiples usages sociaux. La politique de reboisement voulue par le Second Empire et appliquée de manière autoritaire s'est souvent heurtée à la résistance des sociétés locales, et il fallut en fait attendre la IIIe République et la législation de 1882, pour préciser les conditions de reboisement en zone de montagne : "Restauration des terrains de Montagne" (RTM). De très importantes surfaces sont concernées par ces textes dans les départements Sud-Alpins et sont ainsi acquises par l'Etat : plus de 50 000 ha dans les Hautes-Alpes, près de 100 000 dans les Alpes de Haute-Provence, soit respectivement 10 et 20 % des territoires départementaux.

L'application de cette législation dans les montagnes méditerranéennes connaîtra une phase délicate jusqu'à la guerre de 1914-1918 avec des périodes contradictoires selon les forces sociales et politiques en présence. L'impact démographique de la guerre, direct comme indirect, à la suite du développement de l'économie de marché et de la crise, endogène comme exogène, qui secoua les sociétés rurales montagnardes, ouvrit de nouvelles possibilités à la politique de reboisement, grandement facilitée par l'exode rural. Parallèlement, l'importation massive de bois tropicaux et de bois "du Nord" a entraîné la mise au point d'équipements technologiques destinés à la transformation de ces bois. Le corollaire fut d'une part le développement d'une technologie orientée vers l'utilisation exclusive des grands fûts et donc une sous-valorisation des autres produits (destinés à la fabrication de pâte à papier), et d'autre part la marginalisation d'une partie de la forêt, considérée comme de "protection" souvent à juste titre, mais souvent aussi sans la mise au point d'une sylviculture adaptée à ce type de boisements, surtout en ce qui concerne les pins noirs et les cèdres, moins pour les mélèzes.

L'abandon progressif de nombreuses zones parcourues ou cultivées a permis le développement des accrues des espèces forestières les plus pionnières, comme les pins sylvestres par exemple, en lisière de leurs peuplements, renforçant ainsi l'impression, pour certaines, d'une forêt qui gagne sur les espaces anthropisés.

2. EVOLUTION DE L'ELEVAGE OVIN

Deux phases successives : croissance démographique puis exode rural caractérisent l'élevage ovin pendant cette même période.

a. La croissance démographique

Après une histoire fluctuante (depuis le néolithique) entrecoupée d'âges d'or et de fortes régressions, la zone méditerranéenne connaît un essor agricole et démographique continu du dix-huitième à la moitié du dix-neuvième siècle (tableau 2).

Tableau 2 - Les cycles de l'agro-système en zone méditerranéenne française (d'après BLANCHEMAIN et al., 1979) (1)

IX ^e -XIII ^e	mi XIV ^e - mi XV ^e	XVI ^e	XVII ^e	mi XVIII ^e - mi XIX ^e	mi XIX ^e - mi XX ^e
Expansion démographique	A partir de 1350 Dépopulation intense peste, pillages, guerres	A partir de 1490 Forte reprise démographique	A partir de 1680 Stagnation démographique économique et technique	Progression puis max. démographique	A partir de 1860 Industrialisation Exode rural
		<i>Landes Friches</i>	<i>Forêts</i>		
en forte régression	en extension	en régression		en forte régression	en forte extension
400 ans Grands défrichements de forêts	env. 100 ans Abandon général des cultures	env. 120 ans Reprise de l'agriculture. Reprise de l'élevage, morcellement du terroir, parcellement	env. 40 ans	env. 100 ans Défrichements, régression des pâturages, exploi- tation forestière intense, planta- tion de la vigne	100 ans Fin de la poly- culture céréalière, reforestation, recul terres lab. Incendies

Bien que moindre ici que dans le Nord du pays, le développement rapide, et en particulier celui des transports, favorise la spécialisation régionale: les céréales reculent devant la vigne et l'arboriculture (la zone devient importatrice de blé, alors qu'elle assurait jusqu'alors la soudure pour le Nord). Le saltus régresse ainsi par les mises en culture : vigne, mûrier (et même céréales dans les montagnes pour la nourriture d'une population en forte croissance). Mais le saltus reste très important, beaucoup plus qu'au Nord du pays.

L'élevage ovin est le principal utilisateur du saltus, chevaux et bovins (pour le travail) sont eux cantonnés aux prairies naturelles et utilisent le peu de foin qui est récolté. Pourtant, le saltus n'est pas la principale source d'alimentation (en qualité et/ou en quantité) des ovins ; ils sont aussi nourris sur les jachères et sur les cultures après récoltes.

L'exploitation du saltus par les ovins constitue un apport essentiel aux cultures : les animaux gardés dans la journée sont ramenés le soir au village (en bergerie ou parqués sur les terres labourées). Le fumier ainsi récupéré est souvent la façon de payer un droit de pâture des champs et des parcours.

Au cours de cette période, les effectifs ovins sont en forte croissance : ils passent pour la France entière de 25 millions à la fin du XVIII^e siècle à 35 millions de têtes vers 1850. En Méditerranée, cette croissance est encore plus marquée, soutenue par une forte demande en laine et en viande ; elle s'appuie autant sur les gros troupeaux de nobles ou d'éleveurs spécialisés de 350 à 1 000 têtes, que sur les troupeaux paysans de 20 à 30 têtes.

L'introduction des cultures fourragères sur la jachère et la montée relative du prix des produits accompagneront cette croissance d'ailleurs protégée par des droits de douane jusqu'en 1836. A cette époque, 200 000 ovins transhumant de l'Hérault et du Gard vers le Massif Central et 400 000 des Bouches-du-Rhône vers les Alpes.

Au milieu du XIXe siècle, la densité de population agricole atteint un maximum jamais égalé auparavant, ni depuis.

b. Exode rural 1850-1950

A partir du milieu du XIXe siècle et jusqu'à nos jours, on assiste à une baisse profonde de la population agricole. En un siècle, la montagne et les zones de garrigues et de maquis vont passer d'une population très dense et d'une pression d'usages importante à une situation de déprise avec une population 4 à 5 fois moindre.

Le paysage agricole actuel résulte de cette longue régression, d'une exploitation intensive à un abandon plus ou moins généralisé. Cette évolution a eu des conséquences diverses selon les régions, les espèces animales (figure 3) et les types d'élevage : l'élevage des grands troupeaux du type extensif de rente (1) a moins décliné que l'élevage paysan (2). L'élevage transhumant des Bouches-du-Rhône par exemple est remarquablement stable : 400 000 têtes vers 1850, 400 000 encore aujourd'hui, mais le nombre de transhumants pour le Gard et l'Hérault passe de 200 000 à moins de 70 000 têtes maintenant. Sous l'apparente stabilité, l'élevage ovin a subi de profondes mutations. Ainsi, à l'Ouest du Rhône (où ne s'est pas développé le Mérinos), les petits propriétaires abandonnent leur troupeau pour cultiver la vigne. Les effectifs ovins baissent de 30 à 40 % à la suite de l'effondrement du marché de la laine. Mais surtout, le troupeau change de structure : presque la moitié du cheptel était composée de bêtes à laines (moutons et brebis vides, tableau 3) ; maintenant, la presque totalité des adultes sont des brebis ; la production, orientée principalement vers les agneaux de boucherie (et le lait), nécessite une nourriture plus riche.

(1) "quand le pays est presque complètement désert et que le foncier est maîtrisé, un élevage extensif de rente peut se développer (...). L'élevage extensif de rente semble, lui, capable de nourrir des animaux avec une forte proportion de parcours. Il a besoin pour se développer de vastes espaces peu peuplés et peu chers", BOUTONNET J.P., opus cité.

(2) "les troupeaux paysans se développent avec l'économie paysanne, ils servent d'appoint de revenu et de consommation (...), ils servent à maintenir la fertilité des champs cultivés", BOUTONNET J.P., opus cité.

Figure 3 - Variations des effectifs du cheptel français
(d'après ALDEBERT J.C., 1950, Le problème de la laine en France et le Plan Décennal d'Encouragement à l'élevage ovin, et d'après RGA 1970-1971 et 1979-1980)

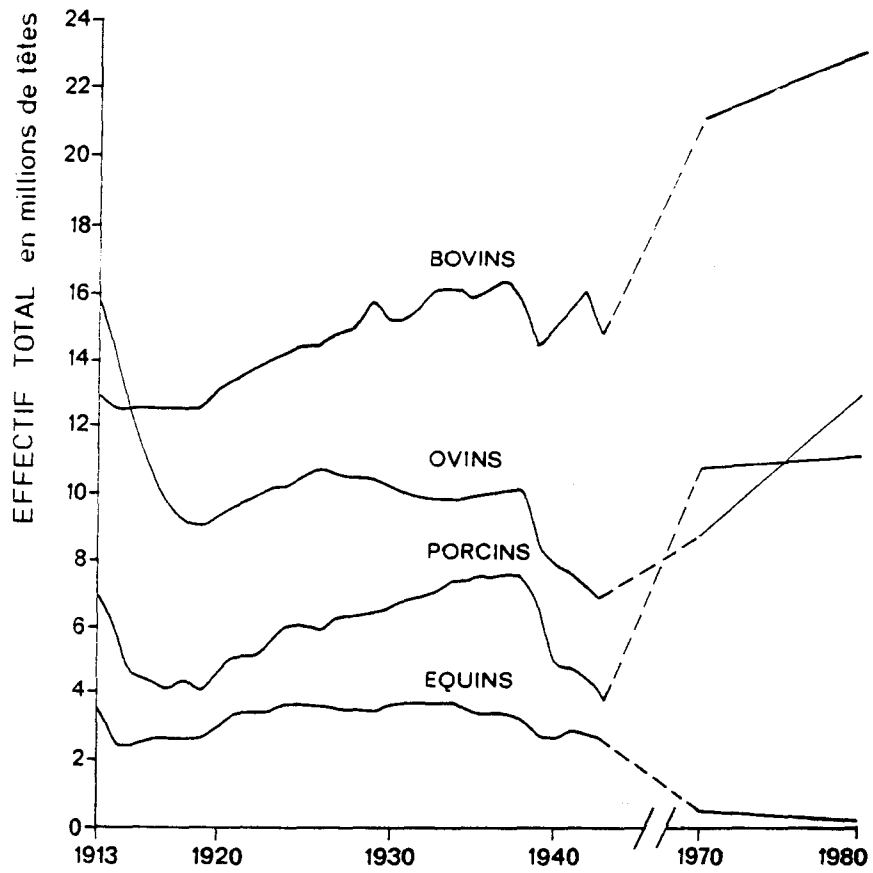


Tableau 3 - Evolution de l'effectif de l'espèce ovine (en milliers de têtes ; d'après le premier rapport de la Commission de Modernisation de la Production Animale, novembre 1946)

Années	Béliers au-dessus de 1 an	Moutons au-dessus de 1 an	Brebis au-dessus de 1 an	Agneaux et agnelles de moins de 1 an	Total de l'espèce
1913	294	2 581	9 288	3 968	16 131
1923	205	1 232	6 115	2 373	9 925
1933	201	1 071	5 981	2 477	9 730
1943	136	205	4 611	1 663	6 615

De plus, l'élargissement des échanges marque de plus en plus l'économie. Ainsi, les importations joueront-elles un rôle très important : au début du siècle, les moutons d'Algérie atténuent l'effet sur les prix d'une forte demande de viande ; dans le Sud-Est, ces mouvements vont aussi structurer l'organisation sociale des éleveurs spécialisés autour du pôle des négociants.

Les troupeaux paysans ont continué de décroître et les grands troupeaux extensifs de rente n'ont pas connu de croissance malgré la déprise agricole qui a surtout laissé la place aux broussailles ou à la reconstitution spontanée de certains espaces boisés.

II - APRES LA DEUXIEME GUERRE : UNE AGRICULTURE QUE LA MODERNISATION POUSSE VERS LA SPECIALISATION

1. LA REFORME DES SERVICES AGRICOLES DEPARTEMENTAUX

La réforme mise en place par E. PISANI en début des années 1960 et qui a restructuré l'encadrement de l'Agriculture par les Services extérieurs au Ministère, concernait aussi les espaces forestiers, mais en éclatant les responsabilités autrefois regroupées au sein du Service des Eaux et Forêts et en les parcellisant sur des portions de territoires différentes avec toutefois certains

recouvrements de compétences : un Service Régional d'Aménagement Forestier (SRAF devenu SERFOB), un service forestier dans chaque Direction Départementale de l'Agriculture (DDA puis DDAF), l'Office National des Forêts (ONF qui reste le plus important de par les effectifs concernés et qui gère les forêts soumises), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF, compétent vis-à-vis de la forêt privée), les services forestiers des grandes Compagnies de Développement (Compagnie du Bas-Rhône, par exemple) et bien sûr à Paris, la Direction des Forêts du Ministère de l'Agriculture.

A cela s'ajoute la mise au point d'une législation et d'une réglementation sur l'utilisation de l'espace rural : remembrements, Plan d'Occupation des Soils, Zone d'Action Concertée, zonages agriculture - forêt, etc. qui protègent ces différents espaces de détournements et de spéculations, mais aussi figent des situations telles qu'elles sont à un instant donné.

Les premières mesures d'accompagnement de l'élevage remontent à l'après-guerre : relance après les destructions (Plan de relance des Productions Animales 1945), plus spécifiquement pour les ovins : Plan laine et mise en place d'un début d'encadrement technique : CNIL (Comité National Interprofessionnel de la Laine) et FNO (Fédération Nationale Ovine) dans les années 1950.

La mise en place d'une réglementation du marché au niveau national (définition d'un prix de seuil et comparaison à la cotation) aura pour conséquence un démarrage de la consommation mais qui ne comblera jamais le déficit.

La loi élevage en 1966 structure le développement avec les EDE (Etablissement Départemental de l'Elevage), la CNAG (Commission Nationale d'Amélioration Génétique) et la mise en place des UPRA (Union pour la Promotion des Races Animales) ; elle met en avant les groupements de producteurs (impulsés par le FORMA). Ils seront désormais le lieu privilégié d'orientation de la production, voire de la filière ovine, en particulier avec le Plan de rationalisation (prime à la brebis de renouvellement) en 1970-1971 puis avec l'évolution vers des aides aux élèves et aux structures. Enfin, la profession technique se structure (ITOVIC..., fin de la ligne budgétaire du CNIL, Comité National Interprofessionnel de la Laine). Dans les derniers temps (années 1980), le règlement CEE entraîne la création des Plans Ovins, parallèlement à la mise en place d'un cadre technique de développement en dehors des groupements. Les objectifs affichés d'"autosuffisance", d'un "rôle" mouton dans le développement des exploitations sont désormais dépendants de Bruxelles.

2. UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT VOLONTARISTE DES REBOISEMENTS

La première incitation a été apportée par la mise en place en 1947 du Fonds Forestier National (FFN), fonds constitué par une taxe prélevée sur les produits du bois et destinée à favoriser entre autres les reboisements par des contrats entre l'Etat et les propriétaires (ce qui en exclut les forêts domaniales) ; le bilan, au niveau national est nettement positif, la forêt française est ainsi passée de 11,4 M d'ha en 1947 à 13,6 M en 1978, sans qu'on puisse tout attribuer bien sûr au FFN, certains propriétaires ayant reboisé hors de tout contrôle administratif. Il faut de plus tenir compte des plantations de l'ONF et de l'extension naturelle des forêts existantes. Dans la région méditerranéenne l'incidence du FFN s'est surtout fait sentir dans les départements les plus montagnards où ont été réalisés de nombreux reboisements, privés et communaux, dont certains sur d'assez petites parcelles, "en timbre poste", risquent de favoriser l'extension des accrues spontanés en lisière à partir des espèces ainsi introduites... L'avenir de ces accrues sur des parcelles appartenant à d'autres proprié-

taires dépendra de la dialectique entre les activités agricoles et pastorales et de la force de l'abandon qui en favorisera le développement. Environ 40 000 ha ont été ainsi plantés en Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 1947 et 1980, sans compter les 8 000 plantés par l'ONF depuis sa création (1965).

3. UNE ORIENTATION VERS LA STRUCTURATION DE L'ELEVAGE OVIN

Deux phénomènes nouveaux viennent encore modifier l'élevage ovin dans le pays, et le Sud en particulier. Le premier est le développement de la mécanisation agricole, de la motorisation et des engrais chimiques. Les animaux de trait disparaissent. Le troupeau ovin utilise de plus en plus les cultures fourragères et profite de la diminution des terres cultivées (baisse de la population, inaccessibilité à la mécanisation).

L'autre phénomène est l'avancée de l'industrialisation, de l'urbanisation, du tourisme..., en fait l'émergence d'une demande non agricole, très diverse et très forte sur le foncier (voir l'encadré).

La propriété foncière, exploitation agricole et aménagement de l'espace rural (d'après BARTHELEMY et BARTHEZ) (20)

Le Statut du fermage et du métayage a permis l'acquisition des terres par les agriculteurs.

Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 remanient peu ce statut et mettent en oeuvre les SAFER qui favorisent la restructuration des exploitations agricoles en rétrocédant essentiellement aux agriculteurs pour agrandissement.

En même temps, la concurrence se développe (tourisme, pression urbaine...), la spéculation continue :

- de 1960 à 1975, le prix de la terre agricole augmente de 440 % en prix courant; le marché est étroit, à structure atomisée (d'ailleurs accentuée par les ventes de terres suite aux attributions de l'I.V.D. = Indemnité Viagère de Départ).

Des essais régionaux récents apparaissent avec la création de porte-feuilles : porte-feuille SAFER géré aussi pour les installations ou, par exemple dans l'Hérault, un porte-feuille alimenté à partir de la "taxe verte".

- Evolution lente vers la séparation entre propriété et usage du sol (au niveau privé : GFA, ou administratif : agence foncière).
- Des essais d'assouplissement des baux ruraux par la création de Conventions pluri-annuelles de pâturage permettant soit de pallier certains blocages de propriétaires, soit d'obtenir une certaine pérennité en forêt...

Ces tentatives sont autant de facilités nouvelles pour l'aménagement de l'espace rural.

L'espace rural est l'objet d'autres projets que ceux de la population rurale. Notamment le saltus, plus ou moins intensivement exploité au cours de l'histoire (pâturage, bois de chauffe ou d'oeuvre, litière...), est disputé par d'autres acteurs. En même temps, avec la dépopulation intense, l'entretien du saltus n'est plus assuré par les interventions humaines multiples du passé. L'altimétrie sera souvent le moyen de contenir la broussaille.

Un nouveau type d'élevage va apparaître peu à peu à côté de l'élevage paysan qui régresse et de l'élevage extensif qui stagne. La concentration des terres mécanisables due à l'exode, mais aussi la quasi-disparition du troupeau bovin laitier (concentré plus au Nord autour des industries laitières) et l'accompagnement de mesures gouvernementales (aide aux bâtiments, Indemnités Spéciales Montagne,...) ont permis à un certain nombre d'exploitations agricoles de la moyenne montagne de s'orienter vers une spécialisation en élevage ovin-viande, stimulée d'ailleurs par une bonne tenue des prix jusqu'en 1975.

C'est cet élevage, constitué de troupeaux de 200 à 400 têtes qui s'est le plus développé récemment et assurera le maintien puis la croissance du cheptel ovin de la zone.

En raison des nécessités de l'intensification (notamment pour les ressources fourragères dans les saisons peu productives), cet élevage se développe en comptant essentiellement sur les terres mécanisables. Les parcours y sont utiles, parfois indispensables, mais le facteur limitant de la taille du troupeau reste la quantité de ressources fourragères en mauvaises saisons.

Ce type d'élevage est coûteux, demeure fragile, surtout si la baisse tendancielle des prix de la viande ovine devait continuer. Les transhumants sont eux aussi en difficulté, en particulier pour la ration de base hivernale (urbanisation, renchérissement de l'herbe par irrigation des plaines...).

Quant aux grands espaces abandonnés par l'activité agricole, au saltus qui s'embroussaille (ou se boise) et qui brûle, ils continuent d'être exploités par les ovins soit à titre principal, soit le plus souvent comme complément indispensable aux cultures fourragères.

Ces espaces de parcours sont le plus souvent disponibles mais rarement mis à bail par les propriétaires. Leur usage ne permet pas le renouvellement ou l'amélioration des ressources pastorales : difficulté de clôturer, concurrence de la chasse..., problème du gardiennage.

III - LE CONTEXTE ACTUEL

1. LA POURSUITE DES INCITATIONS FINANCIERES AUX ACTIVITES FORESTIERES

La liaison fondamentale entre le FFN et les activités du bois ne le favorise pas quand celles-ci baissent, et il est heureux que les crédits du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) soient venus en prendre le relais en zone méditerranéenne. Ces fonds destinés à intervenir sur les activités agricoles se sont préoccupés de la forêt méditerranéenne en "fléchant" des capitaux importants sur des opérations de reboisement de terrains nus, d'améliorations d'anciens boisements dégradés, de travaux connexes

(banquettes, ouvrages de stabilisation du sol, etc.), de réalisation de pistes forestières et de travaux de protection de la forêt contre les incendies (débroussailllements, pare-feu, etc.). Ces crédits de la Communauté Economique Européenne, qui s'appliquent dans des zones qui ont été délimitées dans chacun des départements concernés, représentent la moitié du montant des opérations engagées, l'autre partie étant prise en charge par l'Etat français, la Région (1), le Conseil Général (1) et le propriétaire compétant. 350 millions de francs ont ainsi été prévus pour les quatre tranches de travaux FEOGA de 1980, 1981, 1982 et 1983, chacune d'entre elles étant réalisable sur 3 années. Le tableau 4 montre les principaux travaux qui ont pu être réalisés dans les principaux départements concernés. On constate que ces crédits ont permis de réaliser en 4 ans (+ 3) environ le cinquième des reboisements financés en 35 ans par le FFN et l'ONF, sans compter toutes les autres opérations valorisant et protégeant la forêt méditerranéenne. L'ensemble des forêts soumises ainsi que les forêts privées sont concernées par ces crédits. Il est clair aussi que les départements côtiers ont bien plus profité de ces travaux que des incitations FFN ; en Provence-Alpes-Côte d'Azur par exemple, ils représentent presque le tiers des reboisements, la moitié des améliorations et l'essentiel des travaux de protection contre les incendies.

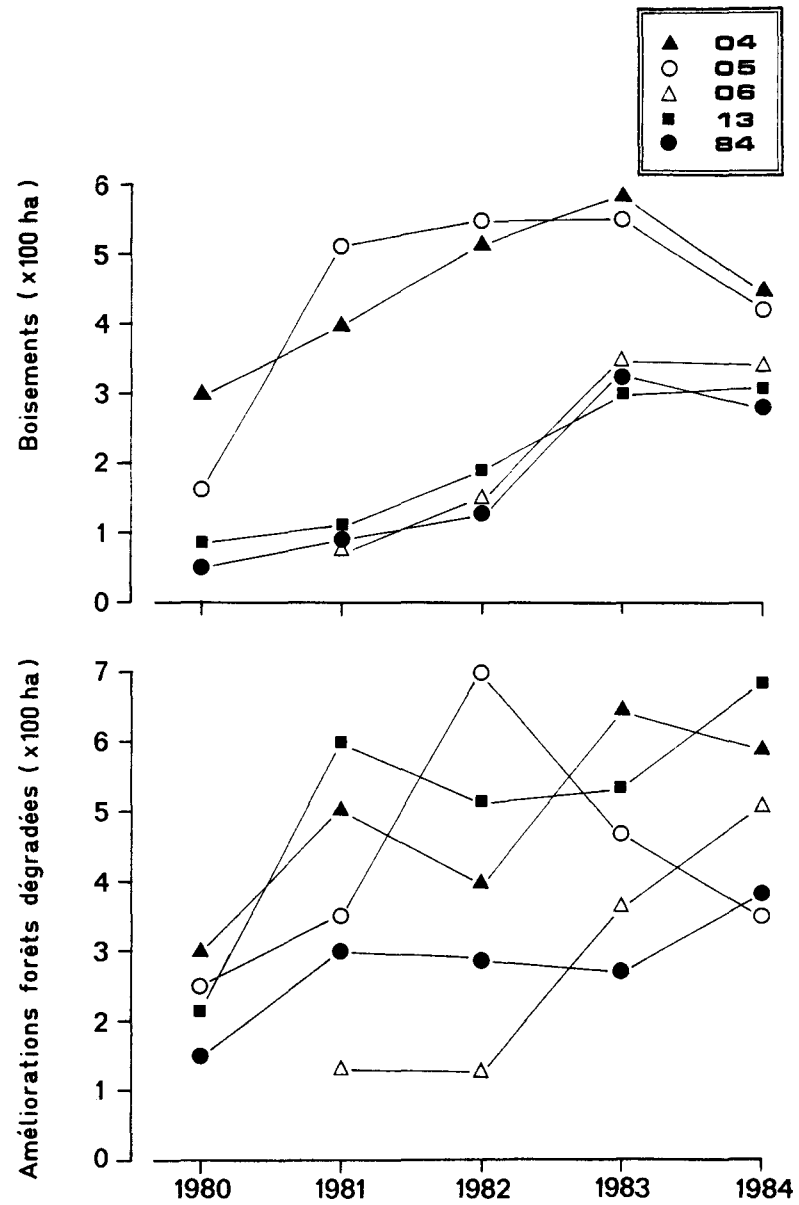
Tableau 4 - Bilan des opérations FEOGA 1980-1984 (A) et FFN (B) dans les différents départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ainsi que pour la région Languedoc-Roussillon (Sources : DDAF et SERFOB)

A	Boisements (ha)	Amélioration de forêts dégradées (ha)	Travaux connexes (ha)	Chemins forestiers (km)	DFCI (ha)	Coût (en millions de F.)
REGION PACA						
. Alpes Marit.	706	1 175	433	21	270	26,5
. Var	990	4 912	18	34	15 000	76,3
. Vaucluse	689	1 424	211	21	1 900	25,9
. Bouches du Rhône	784	2 539	122	18	3 338	41,2
. Hautes Alpes	2 000	2 100	781	95	-	25,5
. Alpes de Hte Provence	2 268	2 460	1 443	100	2 866	65,6
<u>TOTAL</u>	7 437	14 610	3 008	289	-	260,9
REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON	16 126	9 854	11 598	324	28 895	428,2

B	BOISEMENTS EN ha					
	1947-1970	1980	1981	1982	1983	1984
REGION PACA	40 680	228	307	273	238	140
REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON	-	2 065	2 062	1 816	1 262	-

(1) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Figure 4 - Evolution annuelle des opérations FEOGA (Boisements et Améliorations des Forêts dégradées) dans les Alpes Maritimes (06), les Hautes Alpes (05), les Alpes de Haute Provence (04), les Bouches du Rhône (13) et le Vaucluse (84)



Ces opérations se sont rapidement développées ces dernières années avec une accélération importante (figure 4) créant une demande de mieux en mieux structurée, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, la pérennité de ce programme FEOGA étant loin d'être garantie, la CEE s'orientant plutôt vers d'autres types d'opérations (Programme Intégré Méditerranéen, Opération Intégrée de Développement, etc.).

Le tableau 5 présente les intentions de plantation dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 1982 ; il s'agit des commandes de plants enregistrées par le service régional d'action forestière. On peut constater que la part des résineux reste très largement majoritaire, bien que tout récemment la part des feuillus soit doublée avec 300 000 plants envisagés pour la campagne 1985-1986. Certes, il n'est pas toujours aisé de trouver des feuillus faciles à implanter, comme le sont les cèdres et les pins noirs qui ont fait leurs preuves dans les reboisements de montagne, mais on est encore loin d'un équilibre feuillus/résineux (qui reste à préciser), préconisé par certains forestiers aussi bien pour des raisons paysagères que pour l'efficacité de la protection contre les incendies (5).

2. L'IMAGE D'UNE FORET QUI BRULE PLUS QU'ELLE NE PRODUIT !

35 000 ha de la forêt méditerranéenne française brûlent en moyenne chaque année ! Il s'agit en général d'espaces peu productifs, mais les risques d'érosion réapparaissent dans une région marquée par des précipitations brutales et importantes : la qualité "paysagère" d'une région très touristique se dégrade. Toute tentative d'amélioration forestière est vaine dans un tel contexte où des efforts considérables peuvent être réduits en cendres en quelques minutes.

Les quinze départements concernés sont regroupés dans "l'Entente Interdépartementale", structure originale en Europe qui coordonne les activités des différents services concernés par les incendies de forêt, et qui dispose à Valabre (près d'Aix-en-Provence) du Centre Interrégional de Coordination des Opérations de Sécurité Civile (CIRCOSC) doté de tout le matériel et des équipements en permettant l'efficacité, et d'où s'organisent toutes les actions de lutte et de prévention.

La lutte contre les incendies est l'affaire des services de la Protection Civile et représente un coût social très important. Les services forestiers sont plus concernés par la prévention et la protection : guet armé, réseaux de pare-feu, programmes de débroussaillage ou de reboisement associant des espèces différemment inflammables, etc. Rappelons que cela coûte environ 1 milliard de francs par an, soit 300 M de francs pour la Sécurité Civile et environ 700 M de francs de la part des services forestiers dont environ la moitié du budget de la Direction des Forêts du Ministère de l'Agriculture (230 M de francs), sans compter les crédits départementaux plus difficiles à chiffrer.

Les moyens les plus importants doivent-ils être mis à disposition de la prévention ou de la lutte ? On imagine que ces choix ne se font pas toujours sans problème entre des services de Ministères différents constitués de personnels envisageant souvent l'espace de manières fort différentes !

Les années 1960 et 1970 ont ainsi vu la création de réseaux de pare-feu, soit en bordures de routes, soit en maillage à l'intérieur des massifs

Tableau 5 - Principales essences utilisées dans les reboisements en région Provence - Alpes - Côte d'Azur de 1982 à 1985
(Sources, SERFOB, Commandes de plants en pépinières par DDA et ONF)

Espèces	1982-83		1983-84		1984-85		1985-86	
	Milliers de plants	%	Milliers de plants	%	Milliers de plants	%	Milliers de plants	%
<u>Feuillus</u>								
. Chêne blanc	39	20,6	16	8,9	19	13,8	20	6,5
. Chêne vert	14	7,4	36	20,1	6	4,3	17	5,6
. Chêne "truffier"	14	7,4	30	16,7	20	14,5	42	13,8
. Eucalyptus	72	38,1	-	-	33	23,9	23	7,5
. Autres feuillus	50	26,5	97	54,2	60	43,5	203	66,6
<u>Résineux</u>								
. Cèdre	1 383	23,6	936	21,4	735	17,2	1 227	29,4
. Sapin Nordmann	345	5,9	350	8,0	582	13,6	374	9,0
. Mélèze	659	11,2	685	15,6	1 050	24,6	519	12,4
. Pin noir d'Autriche	1 849	31,6	1 750	39,9	1 065	25,0	933	22,3
. Pin Laricio	273	4,7	254	5,8	243	5,7	275	6,6
. Sapin médit.	73	1,2	10	0,2	65	1,5	90	2,2
. Pin d'Alep	332	5,7	-	-	114	2,7	205	4,9
. Autres pins	663	11,3	347	7,4	366	8,6	514	12,3
. Autres résineux	169	2,9	51	1,2	47	1,1	36	0,9
Total feuillus	189	3,1	179	3,9	138	3,1	305	6,8
Total résineux	5 855	96,9	4 383	96,1	4 267	96,4	4 174	93,2

(tel le "Périmètre pilote des Maures"). Très coûteux à réaliser, ce dispositif l'est encore plus à entretenir, il n'est possible que grâce à l'affectation à cette tâche d'équipes d'anciens harkis (FSIRAN : Français de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord, en place depuis 1962) et dans certains départements de "forestiers sapeurs", qui passent contrôler la repousse tous les 2 ou 3 ans par broyage mécanique ou recépage manuel. Cette fréquence est indispensable sous peine de voir se reconstituer une fruticée abondante et hautement inflammable en quelques années. La pérennité du Service FSIRAN n'est absolument pas acquise, puisqu'il doit disparaître avec le départ à la retraite des derniers actifs vers 1990. Comment assurer ensuite un entretien efficace ? Faut-il de toute façon maintenir un tel réseau ? Il semble que le plus important est la rapidité des interventions, liée bien sûr à la bonne connaissance du terrain par les services de lutte, à leur judicieuse utilisation du maillage des pare-feu, des points d'eau, à la maniabilité de l'équipement. On peut arrêter le feu dans les quelques minutes qui suivent son démarrage, au-delà il semble que tous les moyens soient vains... d'où les très gros incendies, y compris dans les Maures en 1979.

A la suite de ces grands incendies, le Ministère de l'Agriculture a délégué plus de 10 M de francs pour des actions visant à la "réanimation d'activités agricoles et pastorales liées à la prévention des incendies de forêt en zone méditerranéenne" ("crédits Gastaldi"), dans le but de favoriser la création de coupures forestières cultivées ou pâturées, garantissant une présence humaine sur le terrain, directement intéressée à la prévention des incendies. Ces crédits ont été accompagnés de directives d'incitation à la réalisation de ces coupures et de l'autorisation de débroussailler jusqu'à 20 % des espaces forestiers; il est même prévu, sous forme "d'expérimentations", d'autoriser l'entretien de ces espaces par le pâturage, éventuellement même par des caprins... Il s'agit, très précisément, d'une directive ministérielle de décembre 1981 adressée au Préfet du Var et au Directeur Régional de l'ONF répondant, après enquête d'un ingénieur général du GREF, à une demande des éleveurs ovins et caprins du département du Var d'assouplir la réglementation sur le pâturage en forêt méditerranéenne ; cette directive propose, dans l'attente d'un nouveau texte législatif, qu'à l'initiative de l'ONF, un certain nombre d'expérimentations soient mises en place sur le terrain et fassent l'objet d'un suivi scientifique rigoureux. Il s'agit là de possibilités de dérogation à l'application du régime forestier sur certains espaces boisés dans un contexte strictement expérimental et que la nouvelle loi forestière n'a pas intégrées sous cette forme ; on peut estimer que, puisque seulement 4 ou 5 opérations de ce genre ont vu le jour, le législateur attend les résultats de ces expérimentations avant de les prendre éventuellement en compte dans les textes. A la suite de la loi de décentralisation, ces crédits sont relayés par des crédits départementaux et même encore par certains crédits d'Etat (crédits "Haroun Tazieff"). On assiste alors à la multiplication sur le terrain de "plans de débroussailllements et d'aménagements", appellation ambiguë qui fait confusion avec les aménagements forestiers, sans en avoir ni les ambitions, ni le support juridique. Les crédits d'Etat, du département, de la CEE permettent la réalisation de ces programmes, mais non l'entretien des travaux ainsi réalisés (cf. article de P. THAVAUD), mettant le gestionnaire devant une très lourde responsabilité.

Et c'est donc par un retournement complet de situation (par rapport à celle de la Restauration) que l'animal se voit proposer le retour dans la forêt, pour entretenir les travaux de débroussaillage et protéger la forêt contre les incendies... luttant contre l'embroussaillage, lié lui-même à la déprise rurale et à la diminution du pâturage en zone forestière. Les normes de la reproductibilité écologique et sociale ont changé du tout au tout : le paysage rural résulte de l'équilibre entre les pratiques sociales et la dynamique naturelle, l'abandon comme l'excès d'emprise sont facteurs de déséquilibre et générateurs de risques écologiques et sociaux !

Il faut dire que, pendant cette période, l'importance de l'élevage a elle aussi considérablement changé.

3. UN ELEVAGE OVIN QUI CHERCHE SA PLACE

L'élevage ovin est le seul élevage qui se soit développé dans la dernière décennie. Mais cette augmentation du nombre des exploitations est diverse selon les régions. La très grande majorité des départements a connu entre 1970 et 1980 une baisse du nombre de leurs exploitations, toutes productions confondues: environ 70 départements ont enregistré une baisse de - 15 à - 25 %, la moyenne nationale se situant à - 20,5 %.

Contrairement aux exploitations de productions végétales et aux exploitations exploitant des vaches, le nombre des exploitations ovines croît de 14 % entre 1970 et 1980 (+ 23 450 unités).

Les 191 850 exploitations ovines de 1980 représentent 15,2 % des exploitations alors qu'en 1970 les chiffres étaient respectivement de 168 400 et 10,5 %. Entre ces deux dates, le cheptel de brebis-mères s'accroît de 28 % : + 1 780 000 têtes, pour un cheptel moyen de 42,5 au lieu de 38 têtes (+ 12 %).

Ce bilan recouvre trois évolutions :

- une augmentation très forte des exploitations ovines à faible cheptel (moins de 20 brebis-mères) : + 21 150 exploitations, soit 90 % de l'augmentation ;
- une réduction relative et absolue du nombre des exploitations ayant entre 20 et 99 brebis-mères (plus forte régression pour les 20-49) ;
- une croissance relative et absolue du nombre des exploitations ayant plus de 100 brebis-mères (+ 50 %) avec un accroissement du cheptel de 75 %.

Cette évolution ne touche pas les différentes régions de la même manière, en particulier pour la zone méditerranéenne, comme l'expose TCHAKERIAN (21) : "Dans un certain nombre de régions, l'évolution du nombre d'exploitations ovines a été très fortement positive (...). A l'opposé, le nombre d'exploitations ovines a stagné ou régressé : dans l'ensemble des départements du Massif Central et de ses bordures (arc de cercle joignant le Tarn à la Haute Vienne et au Rhône), dans le Sud-Est (Alpes du Sud et bordures, Drôme, Ardèche), les départements du littoral méditerranéen du Var aux Pyrénées-Orientales (excepté Aude et Alpes maritimes), les départements pyrénéens, la Corse (...). On constate que la plus forte croissance du nombre d'exploitations ovines s'est produite dans les départements les moins moutonniers en 1970 (...). Inversement, il y a peu de modifications voire une régression dans les départements les plus peuplés en brebis-mères ou dans ceux (comme pour les départements méditerranéens) dont le cheptel brebis-mère moyen par exploitation ovine était élevé en 1970 (...). Quant au cheptel, dans le Sud, il stagne ou progresse peu : soit par les gros troupeaux, soit par les petits et les gros, au détriment des troupeaux moyens".

IV - BILAN ET CONSEQUENCES

Ces différentes évolutions se traduisent sur le territoire au moins dans trois dimensions : structure, gestion et aménagement.

1. LES STRUCTURES

Les structures résiduelles sont avant tout marquées par l'abandon. Les friches, les surfaces arborées ou seulement embroussaillées sont de loin les plus répandues (figure 5). L'impression d'une forêt qui "gagne" sur les espaces cultivés résultant à la fois des boisements et des accrus conforte une relative crispation des rapports forestiers-éleveurs, alors qu'elle ne révèle en fait que le constat d'un état de fait. On rencontre d'une part ces accrus, de faible productivité, qui ne véhiculent aucun projet d'avenir et sont perçus comme une "re-forestation sauvage" et d'autre part la plantation dont la sylviculture est encore souvent à mettre au point et qui ne fournit actuellement que des produits d'éclaircies mal vendus pour la pâte à papier. On pourrait même parler d'une vaste "remontée biologique" s'il n'y avait une telle régression des ressources pastorales et si le feu ne venait pas périodiquement ramener telle ou telle surface à un point de "départ" d'ailleurs souvent plus dégradé !

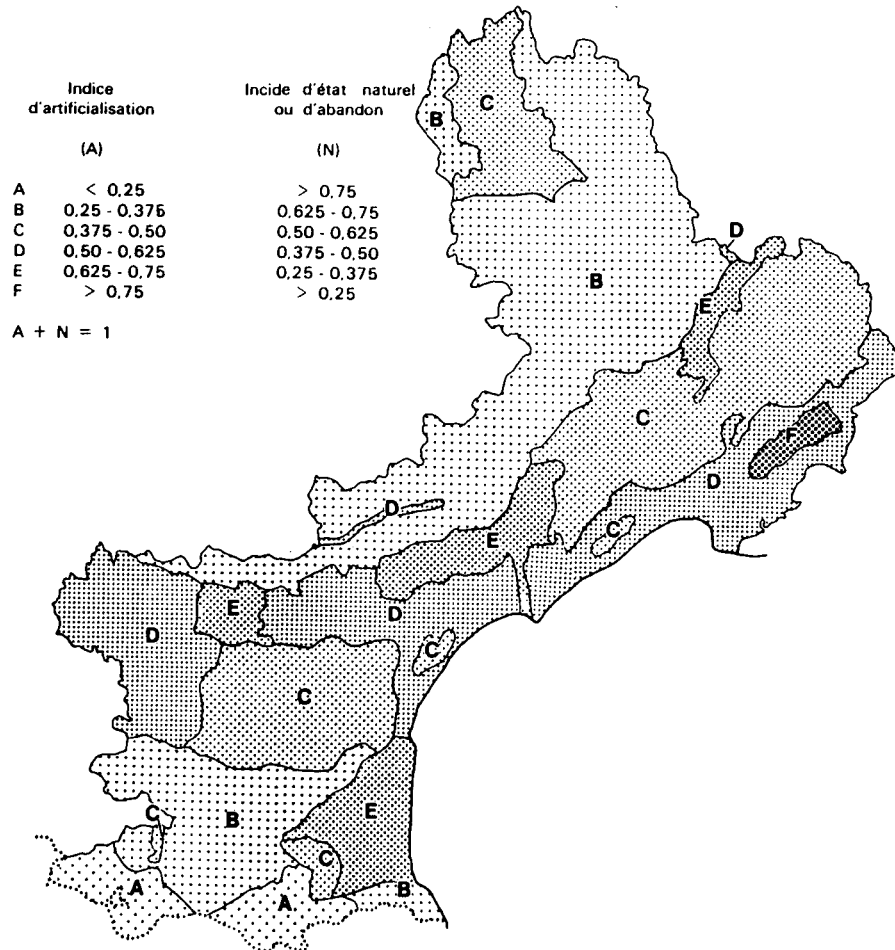
Par ailleurs, ces structures à l'abandon ne sont pas toujours mobilisables et font souvent l'objet d'un blocage foncier important lié à l'indivision ou au contraire à la parcellisation, voire à la spéculation en zone touristique (montagne et côte, mais aussi de plus en plus dans l'arrière-pays). La mise en oeuvre des procédures juridiques de remise en culture est lourde et rarement appliquée ; peut-être la nouvelle loi "montagne" le permettra-t-elle avec plus de souplesse ?

2. LA GESTION

En parallèle à ces structures, la question de l'état actuel de l'élevage (ovin) se pose alors au niveau de la gestion de cet espace. Le phénomène dominant est la concentration - mais la pénurie relative - du cheptel sur les meilleures terres (sols profonds, faciles à mécaniser...). L'intensification (coûteuse et fragile) d'une très faible part du territoire concentre l'investissement en capital et travail sur peu de terres et en même temps décapitalise sur le reste de l'espace. L'utilisation de l'ensemble est désormais largement déséquilibrée ; le fossé va grandissant et même, souvent, se poursuit une "exportation de fertilité" de la zone pauvre (parcours et montagnes) à la zone riche (cultures et plaines) par l'intermédiaire du fumier, en particulier.

D'un côté, la concurrence avec les zones septentrionales plus spécialisées est quasi impossible, de l'autre, la "cueillette" (peu coûteuse mais précaire) ne permet pas à court terme la maîtrise des ressources pastorales : dérive de la végétation, désarticulation des usages. En définitive, on ne connaît que peu les possibilités de valorisation des zones à parcours : le parcours n'a jamais été un espace spécialisé, le parcours n'a jamais été la seule base de l'élevage.

Figure 5 - Carte de l'artificialisation des régions écologiques
(Atlas du Languedoc-Roussillon, 1969, Université P. Valéry/CNRS.CEPE)



Les zones A,B,C avec un indice d'abandon > 0,5 représentent l'essentiel des friches, des surfaces embroussaillées et des accrus.

Au niveau de sa gestion, la forêt méditerranéenne française pose bien des problèmes aux forestiers : des taillis vieillissants de chêne vert ou de chêne blanc dont on ne sait plus très bien quoi faire, des plantations de résineux prometteuses pour le bois d'oeuvre mais dont les règles de sylviculture restent à mettre au point, la menace permanente des incendies qui n'incite guère à l'innovation ni à des investissements importants..., risque d'autant plus important que les massifs sont étendus et homogènes.

C'est tout un nouvel équilibre qui est à construire, pour une production soutenue, pour une gestion de l'ensemble du territoire, mais sans spécialisation coûteuse, sans discrimination appauvrissante.

3. L'AMENAGEMENT

Ce nouvel aménagement de l'espace ne peut s'appuyer sur le seul élevage. La forêt (le bois) y tient aussi une large place. D'autres acteurs sont également en droit de porter des projets particuliers, mais il est clair que les deux activités, élevage et production forestière, sont celles qui peuvent gérer le plus d'espaces.

Actuellement, ce sont elles qui cristallisent les conflits d'appropriation, le forestier peut facilement mettre en avant la nécessaire protection du milieu ; l'éleveur ne pourrait que revendiquer une extension de son territoire (pénurie relative de bonnes terres, non maîtrise des parcours). Les propriétaires privés brillent le plus souvent par leur absence, les revendications s'adressent en priorité aux forêts communales et domaniales ; on peut imaginer, certes, un rôle pilote de l'Etat, mais qui n'aura d'effet que si on peut en étendre les effets aux trois autres quarts du territoire boisé qui appartiennent aux privés ! Les besoins se télescopent souvent aux mêmes endroits tant il est vrai qu'un sol profond - par exemple - correspond apparemment mieux au développement de telle ou telle spécialisation. Chacun renvoie alors l'autre sur ce qu'il délaisse, lui donnant un rôle de jardinier de la nature (6).

Cette dynamique se retrouve transcrite dans des documents de zonage établis à partir d'échelles de potentialités pastorales ou forestières (cf. la plupart des zonages agriculture-forêt qui en définitive ne font que prendre acte d'un rapport de force instantanée). Il n'est pas inutile de rappeler que pour l'essentiel, en dernière analyse, les différents acteurs fonctionnent de fait sur la même grille de lecture du milieu : la spécialisation met en avant la productivité, autrement dit, classe les sols selon leur topographie, leur profondeur, globalement leur "fertilité".

En définitive, on constate à la fois des exploitants en difficulté (coût croissant et pénalisant de la culture intensive de l'herbe par rapport aux zones herbagères) et des forestiers attachés d'abord à la protection parce que l'espérance de réussite est faible soit à cause du milieu pas toujours très productif, soit à cause du danger de l'incendie.

S'attaquer à cette marginalisation - ce qui actuellement, trop souvent, prend la forme d'une compensation de handicaps - oblige à s'interroger aussi, au niveau technique, sur d'autres façons de produire.

Ainsi, dans la réalité du terrain, on trouve des systèmes d'exploitation qui valorisent leurs parcours (production de viande, produits de la strate ligneuse : bois, fruits...). Quels enseignements peut-on en tirer, quelles sont les innovations à proposer, quelles organisations économiques et sociales peu-

vent soutenir ces activités ? Autant de questions que les faits ont finalement mis en avant et qui, depuis une dizaine d'années, font l'objet de recherches, voire même de décisions ponctuelles d'orientation de l'agriculture en zone méditerranéenne.

V - DES ORIENTATIONS NOUVELLES, DES REFERENCES TECHNIQUES RECENTES ISSUES DE L'ETUDE DE CAS "DEVIANTS"

C'est peut-être la recherche, et en particulier le CNRS, qui s'est la première penchée sur des possibilités de valoriser des parcours. Autour de l'expérimentation en garrigues (7), l'équipe du Centre d'Etudes Phytosociologiques et Ecologiques (CEPE Louis Emberger) a proposé des techniques de reprise de l'utilisation de la végétation spontanée, essentiellement à partir de la clôture et du pâturage de courte durée (forte charge, temps de repos, fertilisation et débroussaillage si nécessaire). Avec le temps, de nombreuses références sur des milieux variés ont été recherchées à travers différentes opérations, et en particulier : en Corse (8), sur les grands Causses (9) et la vallée du Buëch (10 et 11). Le côté "végétal" de ces actions était axé sur la même problématique : reconnaître, puis dégager le potentiel fourrager d'un parcours sans être obligé de substituer une culture d'herbe à la flore et au fonds pastoral existant.

On peut citer aussi, bien qu'elle ne concerne pas la région méditerranéenne, l'expérience sur le pâturage en forêt de pins maritimes dans les Landes de Gascogne, menée par l'INRA, l'ENITA de Bordeaux et la CARA (Compagnie d'Aménagement Rural d'Aquitaine). Pour des raisons techniques (entretien mécanisé des boisements), sociales (types de propriétaires forestiers, d'exploitants traditionnels et d'éleveurs) et économiques (production très extensive de "laitons"), le pâturage ovin en forêt landaise semble peu prometteur actuellement. Toutefois, ces recherches ont permis de préciser bien des aspects techniques qui sont repris dans l'article de M. de SIMIANE "Quelques systèmes d'élevage utilisateurs des espaces forestiers" et dans les publications sur les relations molière/pin maritime (12).

Ces différents travaux ont permis de très substantiels progrès pour la relance fourragère des parcours sans travail du sol, parallèlement, ils ouvraient une alternative au reboisement non raisonné. En même temps, pourtant, ils ne réglaient pas tous les problèmes et en particulier ceux liés à la création et au renouvellement de ressources autres que celles calquées sur le développement des bonnes graminées fourragères.

Ces orientations de travail se sont enrichies plus récemment en mettant l'accent sur l'ensemble des ressources pastorales de l'exploitation : l'association des surfaces de parcours et de la surface de base se révèle être une voie prometteuse pour le développement des exploitations ovines.

Entamée dans le Buëch, en particulier pour les ressources estivales (pâturage en zone boisée clôturée), cette orientation se retrouve par exemple dans l'opération "herbe-châtaignier" (13), à la fois par l'investigation sur l'ensemble de la chaîne d'alimentation, mais aussi, sur la superposition d'usages (bois, châtaignes... accompagnant le pâturage).

Nous n'entrerons pas là dans le détail de ces opérations, les références nécessaires et plus complètes sont citées en bibliographie et les principaux

résultats sont présentés dans les chapitres suivants de ce numéro spécial. Nous retiendrons simplement que le mouvement est récent, qu'il s'amplifie et en même temps, se diversifie : exemple de la subéraie en Pyrénées Orientales (14), la relance agronomique dans l'Aude, des essais sur la mécanisation en Séranne (15) ou l'ensemble des travaux du CERPAM (16)... Ces tentatives se sont structurées : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) à l'Est du Rhône et Service Interdépartemental Montagne-Elevage (SIME) en Languedoc-Roussillon pour le développement et des organismes particuliers pour la recherche : INRA-SAD, CNRS-CEPE, CEMAGREF... pour la recherche. Elles font l'objet de financements de recherche-développement spécifiques (contrat Etat - région, CEE, etc.) (17 et 18).

Aller au delà des seules références techniques relève d'une conception d'aménagement global de l'espace, support d'usages multiples (activités agricoles et forestières, tourisme, chasse) (19), ce qui est développé dans le dernier chapitre de cet ouvrage.

Bernard HUBERT
INRA - SAD Avignon

Gérard GUERIN
ITOVIC Montpellier

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) BLANCHEMAIN A., MARTINAND P., THIAULT M. (1978) : "Présentation des parcours méditerranéens", Utilisation par les ruminants des pâturages d'altitude et parcours méditerranéens, INRA, Xème journée du Grenier de Theix.
- (2) BRUN A. (1977) : "Espaces forestiers et espaces pastoraux : le pâturage en forêt", Economie Rurale, 118 : 57-62.
- (3) LARRERE G.R., BRUN A., KALOARA B., NOUGAREDE O. et POUPARDIN D. (1980) : Les reboisements en montagne depuis l'Empire, 30 p., INRA, Orléans.
- (4) BOUTONNET J.P. (1981) : L'élevage ovin de la zone méditerranéenne française - L'influence des rapports au foncier et des marchés - Evolution historique et situation actuelle, C.E.E. Direction Générale de l'Agriculture, INRA, Montpellier.
- (5) DELABRAZE P. (1985) : Bases biologiques et physiques de la prévention des incendies de forêt, CNRS-PIREN, 16 p.
- (6) GUERIN G. (1983 a) : Elaboration des bases d'un aménagement du Massif de la Séranne, Hérault, CEMAGREF, Montpellier.
- (7) CEPE-CNRS, Collectif (1981) : Recherches expérimentales sur un système écologique complexe : la garrique de *Quercus coccifera* L., Département d'Ecologie Générale, CEPE-CNRS, Montpellier.
- (8) ETIENNE M. (1977) : Bases phyto-écologiques du développement des ressources pastorales en Corse, Thèse Doct. Ing., USTL, Montpellier, 210 p.
- (9) AURICOSTE C., DEFFONTAINES J.P., FIORELLI J.L., LANGLET A., OSTY P.L. et al. (1983) : Friches, parcours et activités d'élevage, INRA Publications, Versailles.

- (10) LAMBERT B., SENN O. (1984) : Cinq années d'expérimentations sur l'utilisation des parcours par les ovins dans les Préalpes sèches "Pays du Buëch", ADEO, Gap, 267 p.
- (11) ADER-CEMAGREF (1984) : Evaluation d'expérimentations de mise en valeur sylvo-pastorale et d'aménagement rural dans la zone méditerranéenne - Cas de la vallée du Buëch, CEMAGREF.
- (12) LEMOINE B., BONHOMME D., CHINZI D., COMPS B., BERGERET H., GELPE J., JUSTE C. et MENET M. (1983) : "Elevage en forêt dans les Landes de Gascogne - I. Le système végétal", Ann. Sci. For., 40 (1) : 3-40.
- (13) MAUREL M. (1986) : Opération "herbe-châtaignier" - Bilan de trois années d'expérimentation, SIME, Montpellier.
- (14) GENIN D. (1985) : L'animal débroussaillieur en forêt méditerranéenne. Essai de réalisation technique dans la subéraie des Albères, Mémoires de fin d'étude, ENITA, Dijon, 69 p.
- (15) GUERIN G. (1983) : "Compte-rendu de chantiers "Mule mécanique" en hautes garrigues de l'Hérault", Bull. d'Inf. du CEMAGREF, n° 311, Déc. 1983, p. 41-49.
- (16) CERPAM (1986) : Liste des publications, 12 Bd de la Plaine, 04100 Manosque.
- (17) SIME (ITOVIC) (1984) : Programme de travail régional "Recherche-Développement, Montpellier, Languedoc-Roussillon".
- (18) LEGEARD J.P. et HUBERT B. (1983) : Programme de Recherche-Développement agro-sylvo-pastoral des Alpes du Sud, Doc. Multig., INRA, Avignon, 200 p.
- (19) Cellule technique pour le réaménagement du périmètre incendié des Cévennes (1986) : Reconstitution en Cévennes d'un massif forestier vivant : intégrer les activités pour un espace diversifié, Alès, 50 p.
- (20) BARTHELEMY D. et BARTHEZ A. (1978) : "La propriété foncière, exploitation agricole et aménagement de l'espace rural", Economie Rurale, n° 126, pp. 6-16.
- (21) TCHAKERIAN E. (1984) : "Evolution départementale 70-80", Pâtre, n° 319, spécial Filière viande ovine, pp. 27-34.